

## FORMULAIRE DE RESTITUTION DU TITRE DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE (TCA) SUR LES AIRES DE L'AEROPORT PARIS-LE BOURGET

Cachet de la société  
(Obligatoire)

Visa Bureau Local de Sûreté  
(Obligatoire)

Nom	Prénom	N° du badge (côté facial)	Motif d'annulation*	Date de restitution

\*Motif d'annulation : Renouvellement, fin de contrat, démission ...

**CE DOCUMENT EST A CONSERVER IMPERATIVEMENT PENDANT UN MINIMUM DE TROIS ANS**

**Arrêté préfectoral PREF.DELEGUEE : 2018-653 du 28/09/2018 relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport du Bourget**

**Article 61 - § III** : Chaque entreprise ou organisme autorisé à occuper le côté piste désigne parmi son personnel une ou plusieurs personnes dénommées "Responsable sûreté" chargées notamment :

**d)** de la collecte et de la restitution des cartes d'identification aéroportuaires périmés auprès de l'exploitant d'aérodrome ;

**e)** lors du départ d'un personnel titulaire d'une carte d'identification aéroportuaire, de la restitution immédiate du titre auprès du bureau local de sûreté de l'exploitant d'aérodrome.